
Rapport du Président**Proposition de prêt****République du Sénégal****Projet d'appui à la souveraineté alimentaire**Numéro du projet: 2000004098

Cote du document: EB 2024/142/R.40/Rev.1

Point de l'ordre du jour: 3 a) i) d) i)

Date: 18 septembre 2024

Distribution: Publique

Original: Anglais

POUR: APPROBATION**Mesures à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation telle qu'elle figure au paragraphe 56.

Questions techniques:**Matteo Marchisio**Directeur de pays
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
courriel: m.marchisio@ifad.org**Fanny Grandval**Spécialiste technique régionale principale
Division production durable, marchés et institutions
courriel: f.grandval@ifad.org

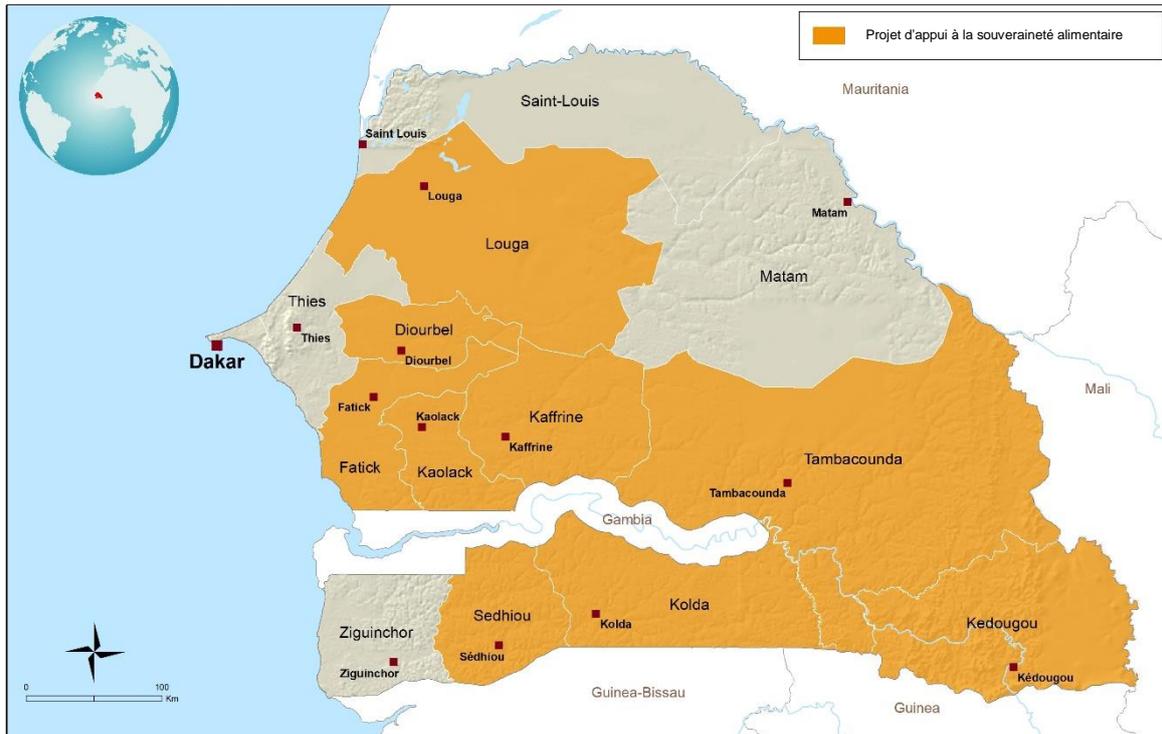
Table des matières

Carte de la zone du projet	ii
Résumé du financement	iii
I. Contexte	1
A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA	1
B. Enseignements à retenir	2
II. Description du projet	2
A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles	2
B. Composantes, résultats et activités	3
C. Théorie du changement	3
D. Alignement, appropriation et partenariats	4
E. Coût, avantages et financement	4
III. Gestion des risques	9
A. Risques et mesures d'atténuation	9
B. Catégorie environnementale et sociale	9
C. Classement au regard des risques climatiques	9
D. Soutenabilité de la dette	10
IV. Exécution	10
A. Cadre organisationnel	10
B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication	11
C. Plans d'exécution	12
V. Instruments et pouvoirs juridiques	12
VI. Recommandation	12
Appendices	
I. Negotiated financing agreement	
II. Logical framework	
III. Integrated project risk matrix	

Équipe d'exécution du projet

Directeur régional:	Bernard Hien
Directeur de pays:	Matteo Marchisio
Responsable technique:	Fanny Grandval
Responsable de la gestion financière:	Radu Damianov
Spécialiste climat et environnement:	Gilles Martin
Juriste:	Aspasia Tsekeri

Carte de la zone du projet



Les appellations employées et la présentation des données n'expriment aucune position particulière du FIDA quant au tracé des frontières ou limites ni aux autorités concernées.
Carte établie par le FIDA | 22/04/2024

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Emprunteur/bénéficiaire:	Ministère de l'économie, du plan et de la coopération
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage (MASAE)
Coût total du projet:	235 millions d'USD (équivalant à 217,029 millions d'EUR)
Montant du premier prêt du FIDA:	6,119 millions d'EUR (équivalant à 6,625 millions d'USD)
Montant du deuxième prêt du FIDA:	12,423 millions d'EUR (équivalant à 13,452 millions d'USD)
Montant du troisième prêt du FIDA:	64,573 millions d'EUR (équivalant à 69,920 millions d'USD)
Conditions du premier prêt du FIDA:	Particulièrement concessionnelles
Conditions du deuxième prêt du FIDA:	Mixtes
Conditions du troisième prêt du FIDA:	Ordinaires
Cofinanceurs:	Fonds italien pour le climat Fonds de l'OPEP pour le développement international (Fonds de l'OPEP)
Montant du cofinancement:	Fonds italien pour le climat: 65 millions d'USD Fonds de l'OPEP: 31,5 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Prêt: 95 millions d'USD Don: 1,5 million d'USD
Contribution de l'emprunteur/bénéficiaire:	4,25 millions d'USD
Contribution des bénéficiaires:	19,25 millions d'USD
Déficit de financement:	25 millions d'USD (équivalant à 23,088 millions d'EUR)
Montant du financement climatique apporté par le FIDA:	45,161 millions d'EUR (équivalant à 48,901 millions d'USD)
Institution coopérante:	FIDA

I. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

Contexte national

1. **Contexte rural.** Environ la moitié de la population (46%) de la République du Sénégal vit en milieu rural, où l'incidence de la pauvreté (54%) est presque deux fois plus élevée qu'en milieu urbain (30%). Malgré les progrès économiques réalisés ces dernières années, le taux de réduction de la pauvreté rurale est resté en deçà de la forte croissance économique globale du pays.
2. **Contexte de l'agriculture et de la sécurité alimentaire.** L'agriculture demeure un moteur essentiel de l'économie: elle emploie 60% de la population, et environ 70% des ruraux tirent leurs moyens d'existence d'activités agricole ou d'activités connexes. Pourtant, à l'heure actuelle, le secteur agricole est en sous-performance. Principalement composé de petits producteurs familiaux pratiquant des activités agricoles de subsistance et d'élevage à petite échelle, le secteur est marqué par: i) une faible productivité et des pratiques non durables qui entraînent la dégradation des ressources naturelles, ii) une vulnérabilité à de multiples chocs. Les petits producteurs familiaux peinent à satisfaire les besoins alimentaires de leur ménage tout au long de l'année. Le Sénégal importe près de 70% de ses produits alimentaires. La hausse des prix alimentaires sur les marchés internationaux a fortement déséquilibré sa balance commerciale durant la période 2014-2021, le coût des importations de produits agricoles ayant augmenté d'environ 6% par an. Le déficit de la balance commerciale des produits agricoles a atteint 9%. Les nombreux chocs résultant des changements climatiques, de la pandémie de COVID-19 et de la récente guerre en Ukraine ont aggravé la situation.
3. **Justification d'une stratégie nationale de souveraineté alimentaire.** Face à ces difficultés, le Sénégal a lancé une stratégie de souveraineté alimentaire, qui s'inscrit dans une démarche intersectorielle visant à renforcer la souveraineté alimentaire du pays, à réduire sa dépendance aux importations alimentaires et à accroître la résilience de ses systèmes alimentaires face aux différents chocs. L'accent est mis sur: i) la hausse de la production, de la productivité et de la valeur des produits agricoles, en particulier dans les filières prioritaires; ii) l'augmentation de l'offre de produits par la diversification de la production agricole. Les principaux axes stratégiques sont: i) la hausse durable de la disponibilité d'aliments de qualité en quantité suffisante; ii) la promotion de l'accès physique et économique de la population sénégalaise à une alimentation saine et diversifiée.

Aspects particuliers relatifs aux thématiques transversales prioritaires du FIDA

4. Conformément aux engagements du FIDA en matière de transversalisation, le Projet d'appui à la souveraineté alimentaire a été validé comme:
 - incluant un financement climatique;
 - porteur de transformations en matière de genre;
 - tenant compte des enjeux nutritionnels;
 - axé sur les jeunes;
 - incluant des activités relatives à la capacité d'adaptation.

Justification de l'intervention du FIDA

5. Pour que la stratégie de souveraineté alimentaire donne de bons résultats, il faut s'assurer que: i) l'augmentation de la production alimentaire profite à la population rurale, en particulier aux personnes les plus vulnérables, et leur offre des possibilités d'emploi, des revenus plus élevés et une plus grande sécurité alimentaire et nutritionnelle; ii) la hausse de la production alimentaire est durable et n'épuise pas les ressources naturelles du pays; iii) les risques pesant sur la

production (changements climatiques, aléas météorologiques, ravageurs, maladies, etc.) et la volatilité des prix des produits de base se résorbent. Grâce à son approche axée sur l'inclusion sociale et l'amélioration de la situation nutritionnelle et environnementale, et à l'aide de sa stratégie de ciblage, le FIDA peut considérablement contribuer à la réalisation des objectifs de souveraineté alimentaire du pays. Dans le cadre du projet, il vise plus précisément à promouvoir la stratégie nationale de souveraineté alimentaire en veillant à ce qu'elle soit mise en œuvre dans un souci d'inclusion, de durabilité et de résilience climatique, et qu'elle contribue à atténuer les risques.

B. Enseignements à retenir

6. Le projet s'appuiera sur les résultats et les enseignements tirés des programmes et projets du FIDA et d'autres partenaires techniques et financiers au Sénégal et ailleurs, notamment en ce qui concerne: i) les avantages environnementaux des pratiques agroécologiques; ii) l'importance de l'ingénierie sociale pour le bon fonctionnement et la viabilité des marchés territoriaux; iii) l'importance de la participation des organisations agricoles faïtières au ciblage des organisations de producteurs locales.

II. Description du projet

A. Objectifs, zone d'intervention et groupes cibles

7. **But et objectif de développement du projet.** Le projet a pour but de renforcer la souveraineté alimentaire du pays et sa résilience face aux chocs. L'objectif de développement est d'augmenter la production, la productivité, la durabilité et la résilience climatique de certaines filières et le revenu des producteurs agricoles vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.
8. **Zone d'intervention.** La zone d'intervention couvre les bassins et sous-bassins de production autour des marchés territoriaux du Bassin arachidier étendu et du sud-est du Sénégal. Ce ciblage présente un double avantage: i) il permettra au FIDA de consolider son expérience dans cette zone et de capitaliser sur les investissements des projets passés et en cours; ii) il présente un intérêt particulier au regard des groupes cibles du FIDA au Sénégal.
9. **Groupes cibles.** Les principaux groupes cibles sont: i) les petits exploitants familiaux pratiquant à la fois l'agriculture et l'élevage; ii) les entrepreneurs agricoles vulnérables menant des activités entrepreneuriales dans les filières en rapport avec les marchés territoriaux et leurs environs. Dans chaque groupe, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées seront prioritaires. Les autres bénéficiaires directs ou indirects comprennent: i) les organisations de producteurs et les groupes de jeunes et de femmes menant des activités post-production; ii) les institutions publiques territoriales et nationales; iii) les acteurs du secteur privé intervenant dans les marchés locaux, notamment ceux qui ont des partenariats de production avec des organisations de producteurs.
10. **Estimation du nombre de bénéficiaires.** Le nombre de bénéficiaires directs est estimé à 200 000 ménages, soit environ la moitié de la population de la zone du projet. Cela correspond à environ 2,4 millions de personnes¹. On estime que 50% des bénéficiaires seront des femmes, 50% des jeunes et 5% des personnes handicapées.

¹ Dans les zones rurales du Sénégal, les ménages comptent en moyenne 12 personnes. Quatre membres par ménage devraient cependant bénéficier directement des services du projet, soit 800 000 personnes au total.

B. Composantes, résultats et activités

11. Le projet s'articulera autour des composantes suivantes: i) sécurisation et diversification de la base productive et amélioration de la productivité, de la durabilité, de la résilience climatique et de la nutrition; ii) valorisation des produits et développement des marchés territoriaux; iii) coordination et gestion du projet et gestion des savoirs.
12. **Composante 1. Sécurisation et diversification de la base productive et amélioration de la productivité, de la durabilité, de la résilience climatique et de la nutrition.** Trois sous-composantes sont prévues: 1.1) gestion et développement intégrés des eaux et des sols; 1.2) diversification, durabilité et résilience de la production agricole; 1.3) amélioration de la sécurité nutritionnelle des familles et appui à l'autonomisation des femmes.
13. **Composante 2. Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux.** Deux sous-composantes sont prévues: 2.1) accès aux marchés territoriaux; 2.2) développement de services marchands liés à la production agricole.
14. **Composante 3. Gestion et coordination du projet et gestion des savoirs.**
15. **Politiques et coopération Sud-Sud.** Un poste budgétaire est prévu pour financer, à la demande du Gouvernement, des activités liées aux politiques sectorielles (formulation, examen et évaluation des politiques et stratégies de souveraineté alimentaire, consultation des parties prenantes, participation citoyenne, etc.), ainsi que des échanges, des voyages d'études et des itinéraires d'apprentissage.
16. **Résultats attendus.** Le projet devrait notamment aboutir aux résultats suivants: i) au moins 80% des producteurs ont augmenté leurs revenus de 30% minimum; ii) les rendements des principales récoltes ont augmenté d'au moins 30%; iii) au moins 1 350 hectares sont irrigués selon des pratiques de gestion durable des eaux; iv) environ 23 600 hectares sont gérés selon des pratiques agricoles améliorées et climatiquement résilientes; v) 50% des ménages ont amélioré leur nutrition; vi) 300 kilomètres de routes de desserte des zones rurales ont été remis en état; vii) 36 marchés locaux ont été rénovés et modernisés; viii) au moins 2 000 initiatives entrepreneuriales (projets subsidiaires) ont été financées; ix) la commercialisation des excédents agricoles a augmenté d'au moins 30%; x) les émissions de gaz à effet de serre ont été réduites.

C. Théorie du changement

17. **Théorie du changement.** En matière de souveraineté alimentaire, le Sénégal se heurte à trois grands obstacles: i) la faible performance des bassins de production; ii) la discontinuité des systèmes alimentaires; iii) la participation limitée des femmes et des jeunes aux filières. Le projet vise à lever ces barrières en aidant les agriculteurs familiaux à renforcer la souveraineté alimentaire et la résilience du pays face aux chocs. La production, la productivité, la durabilité et la résilience climatique des filières sélectionnées seront améliorées, tandis que la compétitivité des petits producteurs familiaux et leur capacité à répondre à la demande des marchés alimentaires locaux en proposant des prix rémunérateurs seront renforcées, ce qui améliorera leurs revenus, leur sécurité alimentaire et leur nutrition. À terme, le projet aura pour effet de renforcer la souveraineté alimentaire du pays et sa résilience face aux chocs, et ce, au profit de l'ensemble de la population. Le projet visera également à supprimer les principales entraves à la participation des femmes et des jeunes aux filières, à savoir l'accès limité aux facteurs de production agricole et les barrières sociales en rapport avec le lourd travail domestique et le manque d'autonomie et de poids dans les décisions.

D. Alignement, appropriation et partenariats

18. **Alignement sur les stratégies et priorités nationales.** Le projet est pleinement en phase avec les plans sectoriels et les stratégies clés du pays, notamment:
 - i) le Plan Sénégal Émergent; ii) la stratégie nationale de souveraineté alimentaire et le projet de plan stratégique pour la souveraineté alimentaire 2024-2029;
 - iii) le programme relatif aux coopératives agricoles communales; iv) l'initiative Grande Muraille verte .
19. **Alignement sur les objectifs de développement durable.** L'objectif et les activités du projet proposé sont alignés sur le Programme 2030 et contribueront à sa réalisation, une attention particulière étant accordée aux objectifs de développement durable n^{os} 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 5 (égalité des sexes), 13 (action climatique) et 15 (vie terrestre).
20. **Alignement sur le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2019-2025.** Le projet concorde parfaitement avec les objectifs stratégiques du COSOP pour 2019-2025.
21. **Alignement sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2024-2028.** Le projet contribuera à la concrétisation de plusieurs objectifs et priorités du Plan-cadre de coopération (2024-2028), notamment: i) le renforcement de la résilience et l'accélération de la transformation structurelle, durable et inclusive de l'économie; ii) l'amélioration de la production des systèmes alimentaires par la redynamisation de l'entrepreneuriat et de l'emploi au profit des groupes les plus vulnérables; iii) la prise en compte des considérations environnementales et climatiques, dont la gestion des risques de catastrophe; iv) le développement de filières agricoles et alimentaires durables et inclusives.
22. **Synergies et complémentarités avec d'autres initiatives.** Le projet visera également à établir de liens de synergie et de complémentarité avec d'autres initiatives menées dans la zone d'intervention, en particulier: i) l'Initiative pour la finance verte inclusive (IGREENFIN) financée par le Fonds vert pour le climat, pour ce qui est de l'accès aux financements verts; ii) le Programme de gestion intégrée des risques climatiques en Afrique (AICRM) financé par le Fonds vert pour le climat, en ce qui concerne la gestion des risques agricoles; iii) le Programme de résilience du système alimentaire, cofinancé par la Banque mondiale et le FIDA; iv) le Projet Agropole Centre.

E. Coût, avantages et financement

23. **Financement de l'action climatique.** Les composantes 1 et 2 du projet relèvent du financement de l'action climatique. Le montant total alloué par le FIDA au projet au titre du financement de l'action climatique, calculé suivant les méthodes des banques multilatérales de développement pour le suivi du financement de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, est estimé à 45 161 000 EUR (équivalant à 48 901 000 USD) (soit 54,3% du financement total du Fonds).

Coût du projet

24. Le coût total du projet est estimé à 235 millions d'USD (équivalant à 217,029 millions d'EUR).

Tableau 1
Coûts du projet par composante et sous-composante et par source de financement
(en milliers d'USD)

Composante/ sous-composante	FIDA – Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) (conditions mixtes)		FIDA – SAFP (conditions particulièrement concessionnelles)		FIDA – Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE) (conditions ordinaires)		Fonds italien pour le climat		Prêt du Fonds de l'OPEP		Don du Fonds de l'OPEP		Déficit de financement		Bénéficiaires		Gouvernement, municipalités comprises (en nature)		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Sécurisation et diversification de la base productive et amélioration de la productivité, de la durabilité, de la résilience climatique et de la nutrition	13 184	98	4 028	61	8 142	12	57 340	88	3 510	12	1 500		-	12 274	64	771	18	100 749	43	
1.1. Gestion et développement intégrés des eaux et des sols	919	7	35	1	7 979	11	27 140	42	-	-	-	-	-	-	-	771	18	36 845	16	
1.2. Diversification, durabilité et résilience de la production agricole	9 434	70	974	15	163	0	22 638	35	1 284	4	-	-	-	12 274	64	-	-	46 766	20	
1.3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle des familles et appui à l'autonomisation des femmes	2 831	21	3 019	46	-	-	7 561	12	2 226	7	1 500	-	-	-	-	-	-	17 139	7	
2. Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux	268	2	4	0	53 738	77	-	0	23 042	77	-	25 000	6 975	36	1 568	37	110 596	47		
2.1. Accès aux marchés territoriaux	268	2	-	-	40 573	58	-	0	20 128	67	-	25 000	-	-	1 568	37	87 537	37		
2.2. Développement de services marchands liés à la production agricole	-	-	4	0	13 165	19	-	0	2 914	10	-	-	6 975	36	-	-	23 059	10		
3. Gestion et coordination du projet et gestion des savoirs	-	-	2 593	39	8 040	11	7 660	12	3 448	11	-	-	-	-	1 914	45	23 655	10		
3.1. Gestion et coordination du projet	-	-	2 537	38	6 910	10	2 670	4	3 086	10	-	-	-	-	1 914	45	17 118	7		
3.2. Gestion des savoirs	-	-	56	1	1 130	2	4 990	8	361	1	-	-	-	-	-	-	6 537	3		
Total	13 452	6	6 626	3	69 920	30	65 000	28	30 000	13	1 500	1	25 000	11	19 249	8	4 253	2	235 000	100

* Le financement du FIDA sera apporté en euros. Le taux de change appliqué est de 1,0828 USD pour 1 EUR.

Tableau 2
Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement
(en milliers d'USD)

Catégorie de dépenses	FIDA – SAFP (conditions mixtes)		FIDA – SAFP (conditions particulièrement concessionnelles)		FIDA – MARE (conditions ordinaires)		Fonds italien pour le climat		Prêt du Fonds de l'OPEP		Don du Fonds de l'OPEP		Déficit de financement		Bénéficiaires		Gouvernement, municipalités comprises (en nature)		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	Montant	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I. Dépenses d'investissement																				
A. Travaux	2 312	17			36 915	53	20 930	32	14 947				23 519						98 623	42
B. Matériel et véhicules	1 200	9	13	0	6 473	9	66	0	1 087										8 838	4
C. Biens et services	4 128	31	4 017	61	11 982	17	28 895	44	10 705		358	1 481					2 339	55	63 905	27
D. Dons et subventions	5 560	41			7 851	11	8 664	13		1 142			19 249	100					42 466	18
Total des dépenses d'investissement	13 199	98	4 030	61	63 221	90	58 555	90	26 739	1 500	25 000	100	19 249	100	2 339	55	213 833	91		
II. Dépenses ordinaires																				
A. Salaires et dépenses de fonctionnement	253	2	2 595	39	6 699	10	6 445	10	3 261								1 914	45	21 167	9
Total des dépenses ordinaires	253	2	2 595	39	6 699	10	6 445	10	3 261	-	-	-	-	-	1 914	45	21 167	9		
Total	13 452	6	6 626	3	69 920	30	65 000	28	30 000	1 500	25 000	11	19 249	8	4 253	2	235 000	100		

* Le financement du FIDA sera apporté en euros. Le taux de change appliqué est de 1,0828 USD pour 1 EUR.

Tableau 3
Coût du projet par composante et sous-composante et par année du projet
(en milliers d'USD)

Composante/sous-composante	2025		2026		2027		2028		2029		2030		Total
	Montant	%	Montant										
1. Sécurisation et diversification de la base productive et amélioration de la productivité, de la durabilité, de la résilience climatique et de la nutrition	6 905	7	32 916	33	22 940	23	24 167	24	9 874	10	3 948	4	100 749
1.1. Gestion et développement intégrés des eaux et des sols	2 162	6	16 948	46	8 068	22	7 934	22	1 663	5	70	0,2	36 845
1.2. Diversification, durabilité et résilience de la production agricole	3 912	8	9 199	20	10 705	23	12 031	26	7 256	16	3 664	8	46 767
1.3. Amélioration de la sécurité nutritionnelle des familles et appui à l'autonomisation des femmes	832	5	6 769	39	4 167	24	4 202	25	954	6	214	1	17 138
2. Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux	4 075	4	16 586	15	34 131	31	33 964	31	17 655	16	4 184	4	110 596
2.1. Accès aux marchés territoriaux	2 080	2	15 253	17	29 710	34	28 474	33	11 439	13	582	1	87 537
2.2. Développement de services marchands liés à la production agricole	1 996	9	1 333	6	4 422	19	5 490	24	6 215	27	3 602	16	23 058
3. Gestion et coordination du projet, dispositif de suivi-évaluation et gestion des savoirs	5 281	22	3 541	15	3 762	16	3 604	15	3 644	15	3 822	16	23 655
3.1. Gestion et coordination du projet	4 225	25	2 485	15	2 537	15	2 591	15	2 645	15	2 634	15	17 118
3.2. Gestion des savoirs	1 056	16	1 056	16	1 225	19	1 013	15	999	15	1 188	18	6 537
Total	16 261	7	53 043	23	60 834	26	61 734	26	31 173	13	11 955	5	235 000

Stratégie et plan de financement et de cofinancement

25. **Financement et cofinancement.** Le FIDA contribuera au projet à hauteur de 83,115 millions d'EUR (équivalant à 89,997 millions d'USD (18,542 millions d'EUR provenant du Système d'allocation fondé sur la performance [SAFP] et 64,573 millions d'EUR provenant du Mécanisme d'accès aux ressources empruntées [MARE]); le Gouvernement italien cofinancera le projet à hauteur de 65 millions d'USD par l'intermédiaire de son Fonds pour le climat; le Fonds OPEP apportera un cofinancement de 31,5 millions d'USD. En outre, les bénéficiaires devraient contribuer à hauteur de 19,25 millions d'USD, grâce à la mobilisation des ressources du secteur privé, tandis que 4,25 millions d'USD sont attendus du Gouvernement.
26. Le déficit de financement de 25 millions d'USD (équivalant à 23,088 millions d'EUR) pourra être couvert par des cycles ultérieurs du SAFP ou du MARE (en vertu de conditions de financement à définir, sous réserve des procédures internes et de leur approbation ultérieure par le Conseil d'administration) ou par un cofinancement à déterminer pendant l'exécution.

Décaissement

27. Un compte désigné sera ouvert auprès d'une banque commerciale fiable et sera géré par la direction de l'ordonnancement des dépenses publiques du Ministère des finances et du budget, l'entité qui assume la responsabilité générale des paiements. Ce compte servira à recevoir les fonds selon les procédures de décaissement déterminées dans la Lettre à l'emprunteur. Les besoins de liquidités dépendront du solde disponible et des procédures de décaissement du FIDA. L'Unité de coordination et de gestion du projet (UCGP) soumettra les demandes de retrait au FIDA, qui les examinera et effectuera les paiements conformément aux méthodes de décaissement. Les avances seront consignées sur la base des opérations menées (états des dépenses).

Résumé des avantages et analyse économique

28. **Avantages.** Le projet apportera deux grands types d'avantages quantifiables et synergiques. Premièrement, la production, la productivité et la résilience des systèmes agricoles diversifiés des petits exploitants seront renforcées. Deuxièmement, les produits agricoles seront valorisés et davantage disponibles sur les marchés locaux et nationaux, et leur valeur ajoutée sera mieux répartie entre les différents acteurs des filières.
29. **Analyse économique et financière.** Les résultats de l'analyse économique et financière révèlent que, dans l'ensemble, les interventions du projet sont économiquement rentables. Le taux de rentabilité économique interne du projet s'élève à 19,4% et la valeur actuelle nette, compte tenu d'un coût d'opportunité du capital de 6%, s'élève à 151,2 millions d'EUR (équivalant à 163,7 millions d'USD sur une période de 20 ans. Ces résultats économiques résistent bien aux différentes hypothèses testées dans l'analyse de sensibilité, notamment en cas de retard d'exécution, de dépassement du budget et de réduction des avantages.

Stratégie de retrait et pérennisation

30. **Stratégie de retrait.** Les grands axes de la stratégie de retrait (dont le processus associé à chaque activité clé) sont indiqués dans le manuel d'exécution du projet. Les principes de cette stratégie reposent plus précisément sur: i) le recours, dans le cadre de partenariats, à des acteurs nationaux pour mener à bien les activités du projet; ii) le renforcement des capacités des acteurs nationaux pendant l'exécution du projet; iii) la perspective du transfert des activités à la fin du projet. La stratégie de retrait sera régulièrement mise à jour lors des missions de supervision.

31. **Pérennisation.** La pérennité du projet est assurée par: i) son alignement sur la stratégie de souveraineté alimentaire et le plan stratégique pour la souveraineté alimentaire 2024-2029 du Gouvernement, qu'il contribuera à mettre en œuvre; ii) l'adéquation de ses mécanismes de financement avec les instruments de financement publics et privés; iii) le renforcement des dynamiques en place dans les territoires et les organisations paysannes.

III. Gestion des risques

A. Risques et mesures d'atténuation

32. D'après l'analyse de la gestion des risques, le risque global du projet est jugé « substantiel ».

Tableau 4
Synthèse des risques

<i>Aspect du risque</i>	<i>Niveau de risque inhérent</i>	<i>Évaluation du risque résiduel</i>
Contexte du pays	Substantiel	Substantiel
Stratégies et politiques sectorielles	Modéré	Modéré
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Substantiel
Portée du projet	Modéré	Modéré
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité	Substantiel	Substantiel
Gestion financière	Substantiel	Substantiel
Passation des marchés	Substantiel	Substantiel
Impact environnemental, social et climatique	Substantiel	Substantiel
Parties prenantes	Modéré	Modéré
Risque global	Substantiel	Substantiel

B. Catégorie environnementale et sociale

33. **Catégorie environnementale et sociale.** Le projet présente un risque environnemental et social substantiel. Les principaux risques sont liés à l'extraction potentiellement importante d'eau à des fins agricoles, et à la pratique du petit élevage. Pour ce qui est des risques liés à l'utilisation des terres, des consultations sur la répartition des terres et l'accès à celles-ci seront organisées selon un mode participatif, conformément aux exigences en matière de consentement préalable, libre et éclairé. À la lumière d'études d'impact social et environnemental préalables, des évaluations de l'hydroagriculture dans les exploitations irriguées seront menées, le but étant de limiter les prélèvements d'eau et de préserver ainsi la capacité de réalimentation de cette ressource. Enfin, le projet apportera un appui aux activités de remise en état indispensables à la prestation de services écosystémiques à long terme.

C. Classement au regard des risques climatiques

34. **Évaluation des risques climatiques.** Le projet présente un risque climatique substantiel. Il ressort de l'évaluation que la zone d'intervention est exposée à un risque important d'inondations, de chaleurs extrêmes et de pénuries d'eau. Une évaluation de l'exposition a montré que la variabilité du régime pluviométrique, les sécheresses prolongées et les changements de température avaient souvent des répercussions négatives sur la production et la productivité agricoles et la biodiversité. Selon une évaluation de la capacité d'adaptation, le niveau d'adaptation est moyen. Tandis que les exploitations familiales et les agroécosystèmes ont une résilience limitée, la population tire principalement ses moyens d'existence du secteur agricole. Aussi, des mesures seront adoptées dans le cadre du projet pour renforcer la résilience des exploitations familiales et des écosystèmes.

D. Soutenabilité de la dette

35. D'après l'analyse conjointe de la soutenabilité de la dette menée en juin 2023 par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, le Sénégal présente un risque de surendettement public extérieur ou général jugé modéré, sa marge de manœuvre pour absorber les chocs étant limitée. Une stratégie d'emprunt prudente, donnant la priorité aux emprunts extérieurs concessionnels et aux financements intérieurs régionaux, conformément aux besoins de financement programmés, et associée à des efforts continus pour améliorer l'administration de la dette et contenir les risques budgétaires, sera le gage de la soutenabilité de la dette à long terme.

IV. Exécution

A. Cadre organisationnel

Gestion et coordination du projet

36. **Ministère de tutelle.** Le projet sera confié au Ministère de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage (MASAE), le ministère de tutelle désigné par le Gouvernement.
37. **Comité national de pilotage.** Un comité de pilotage national supervisera et dirigera l'exécution du projet et donnera des orientations stratégiques, en veillant à la cohérence avec les politiques publiques. Présidé par le MASAE, le comité comprendra des représentants des principaux ministères concernés et des représentants des autorités locales, de la société civile organisée et du secteur privé.
38. **Unité de coordination et de gestion du projet.** Une UCGP rattachée au MASAE sera chargée de la coordination et de la gestion courantes du projet. Elle sera autonome sur le plan de la gestion technique, administrative et fiduciaire de l'exécution du projet.
39. **Coordination locale.** Des unités de coordination territoriale seront chargées de coordonner les activités d'ingénierie territoriale et sociale dans la zone d'intervention.
40. **Partenariats stratégiques.** Les différentes activités du projet seront menées par des partenaires stratégiques ou des prestataires de services engagés par l'UCGP dans le cadre d'accords de collaboration ou de contrats de gestion axés sur les résultats.

Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

41. **Gestion financière.** L'UCGP, qui jouit d'une autonomie administrative et financière, sera responsable de l'exécution du projet, y compris de sa gestion financière. La direction générale de la coopération et du financement extérieur du Ministère de l'économie, du plan et de la coopération joue un rôle majeur dans le suivi du décaissement des ressources des projets d'aide publique au développement, dont ceux du FIDA. La mission de l'unité d'appui au projet, qui relève du Ministère de l'économie, du plan et de la coopération, se limitera à la sélection des auditeurs et à la signature des contrats; l'unité n'interviendra pas dans la transmission des rapports financiers et d'audit au FIDA et aux autres cofinanceurs du projet.
42. **Passation des marchés.** Les marchés de biens, de travaux et de services financés par le FIDA seront passés conformément aux méthodes et réglementations de l'emprunteur/bénéficiaire en la matière, dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec les Directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets. L'unité et la commission chargées de la passation de marchés, qui sont rattachées au MASAE, seront responsables des marchés passés dans le cadre du financement du FIDA. L'UCGP devra donc comprendre un ou une responsable de la passation des marchés. Les méthodes de passation des marchés

du projet seront conformes aux procédures nationales et à celles du FIDA. Les dossiers d'appel d'offres nationaux standard seront utilisés, mais complétés par des informations sur les normes et les exigences relatives aux Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA.

Participation et retours d'information du groupe cible, et mécanisme de réponse aux doléances

43. **Participation et retours d'information du groupe cible.** Des mesures seront prises pour encourager les groupes cibles à participer et à fournir des retours d'information dans le cadre de toutes les activités du projet. L'UCGP exigera de ses partenaires d'exécution un retour d'information et des rapports sur les résultats, dont les données seront ventilées par groupe cible (jeunes, femmes, groupes vulnérables).

Mécanisme de réponse aux doléances

44. **Mécanisme de réponse aux doléances.** Un mécanisme de réponse aux doléances sera mis en place dans le cadre du projet, conformément aux procédures du FIDA, afin de répondre aux préoccupations et de traiter les plaintes relatives à l'exécution du projet. Ce mécanisme garantira que les plaignants concernés obtiennent une réponse équitable et rapide à leurs préoccupations à l'issue d'un processus indépendant.

B. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

45. **Planification.** Le projet sera fondé sur des plans de travail et budgets annuels approuvés par le comité de pilotage, sous réserve de l'avis de non-objection du FIDA. Le cadre logique, les coûts du projet et la matrice des phases du projet seront les outils de base utilisés pour répertorier les activités dans le plan de travail et budget annuel.
46. **Suivi-évaluation.** Le système de suivi-évaluation s'articulera autour du cadre logique, transposition de la théorie du changement. Il reposera sur les mécanismes existants des partenaires d'exécution. Un système de suivi-évaluation du projet axé sur les résultats sera mis en place, conformément aux directives du FIDA et au cadre de résultats de la stratégie de souveraineté alimentaire du Sénégal.
47. **Apprentissage, gestion des savoirs et communication.** L'UCGP élaborera une stratégie de gestion des savoirs et de communication qui comprendra un plan de communication destiné à informer et à mobiliser les parties prenantes, ce qui permettra de tirer parti des enseignements tirés et des connaissances acquises pendant l'exécution du projet. L'objectif est d'améliorer les résultats du projet par la promotion de l'apprentissage, de l'adaptation et de la transposition à plus grande échelle des bonnes pratiques.
48. **Participation à l'élaboration des politiques.** Le projet doit servir aux autorités publiques d'outil pour appliquer la stratégie nationale de souveraineté alimentaire et en tirer des enseignements, et constitue donc un mécanisme utile de retour d'information. Afin qu'elles puissent tirer le maximum d'enseignements de l'exécution du projet, et que celui-ci puisse éclairer l'élaboration des politiques et la prise de décisions, deux instruments sont prévus: i) une UCGP rattachée au MASAE, qui favorisera les liens entre l'exécution du projet et l'élaboration des politiques; ii) un poste budgétaire distinct dans le budget du projet, destiné à financer des activités liées aux politiques sectorielles à la demande des autorités.

Innovations et reproduction à plus grande échelle

49. **Innovations.** Les principales innovations sont les suivantes: i) l'approche axée sur la transition agroécologique et la mise au point d'innovations appliquées à la production; ii) la dématérialisation des services de conseil agricole, des systèmes d'information sur les marchés et du système d'information météorologique;

iii) l'exécution d'un projet pilote en faveur de la maîtrise totale de l'eau, qui passera par la mise en place de neuf exploitations irriguées au profit de pépinières d'entreprises; iv) l'établissement d'accords de partenariat ou de contrats de service axés sur les résultats.

50. **Reproduction à plus grande échelle.** Le projet est conçu selon une approche modulaire, chaque unité d'investissement correspondant à un marché territorial. Ainsi, il peut être facilement transposé à plus grande échelle moyennant la reproduction des modules dans d'autres marchés territoriaux. Certaines innovations mises à l'essai dans le cadre du projet, comme les exploitations irriguées pour les jeunes pépinières d'entreprises, peuvent aussi être aisément reproduites dans le pays.

C. Plans d'exécution

Plans de préparation à l'exécution et de démarrage

51. **Préparation à l'exécution.** Afin d'accélérer les préparatifs et de démarrer l'exécution dans les meilleurs délais, les responsables du projet demanderont au FIDA d'accéder à son mécanisme de préfinancement pour faire avancer les activités de démarrage, notamment le recrutement du personnel de l'UCGP, la réalisation d'études de référence et de faisabilité et l'élaboration de dossiers techniques sur le lancement des procédures de passation de marchés.

Supervision, examen à mi-parcours et plans d'achèvement

52. Le FIDA et le Gouvernement sénégalais effectueront au moins une mission de supervision conjointe par an pour évaluer l'avancement des activités du projet. La troisième année, ils réaliseront conjointement un examen à mi-parcours pour évaluer les résultats d'ensemble et procéder aux ajustements requis. À la fin du projet, une mission d'achèvement sera organisée pour évaluer les résultats et l'impact du projet et consigner les enseignements tirés et les expériences à capitaliser.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

53. L'octroi à l'emprunteur/au bénéficiaire du financement proposé est régi par un accord de financement entre la République du Sénégal et le FIDA. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
54. La République du Sénégal est habilitée, en vertu de son ordre juridique, à recevoir un financement du FIDA.
55. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA, et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VI. Recommandation

56. Je recommande au Conseil d'administration d'approuver le financement proposé par la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République du Sénégal un prêt à des conditions particulièrement concessionnelles d'un montant de six millions cent dix-neuf mille euros (6 119 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Sénégal un prêt à des conditions mixtes d'un montant de douze millions quatre cent vingt-trois mille euros (12 423 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République du Sénégal un prêt à des conditions ordinaires d'un montant de soixante-quatre millions cinq cent soixante-treize mille euros (64 573 000 EUR), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Alvaro Lario

Negotiated financing agreement

Projet d'Appui à la Stratégie de Souveraineté Alimentaire du Sénégal (PASS)

(Négociations conclues le 30 Aout 2024)

Prêt No: _____

Prêt No: _____

Nom du Projet: Projet d'Appui à la Stratégie de Souveraineté Alimentaire du Sénégal (« PASS » ou « Le Projet »)

La République de Sénégal (l'« Emprunteur »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

ATTENDU QUE :

- A. L'Emprunteur a sollicité du Fonds deux prêts pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord;
- B. Il est envisagé que le Projet sera cofinancé par des autres bailleurs internationaux comme entre autres, le Fonds italien pour le climat (le « FIC ») et le Fonds OPEP pour le développement international (l'« OFID »);
- C. L'Emprunteur s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet.

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet ;

Par conséquent, les parties conviennent de ce qui suit :

Section A

1. Le présent accord de financement (l'« Accord ») comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions Générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde à l’Emprunteur trois Prêts (le "Financement"), que l’Emprunteur utilisera aux fins de l’exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

Section B

1. A. Le montant du Prêt A est de six millions cent dix-neuf mille euro (EUR 6 119 000).
B. Le montant du Prêt B est de douze millions quatre cent vingt-trois mille euro (EUR 12 423 000)
C. Le montant du Prêt C soixante-quatre millions cinq cent soixante-treize euro (EUR 64 573 000).
2. Le Prêt A est accordé à des conditions particulièrement favorables, et ne porte aucun intérêt, mais porte une commission de service déterminée par le FIDA à la date d'approbation du Prêt par le Conseil d'administration du Fonds et sera payable semestriellement au titre du service du Prêt. L'emprunt aura une échéance de quarante (40) ans, y compris un différé d'amortissement de dix (10) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le principal de l'emprunt sera remboursé à raison de quatre et demi pour cent (4.5%) du principal total par an pour les années onze (11) à trente (30) et un pour cent (1%) du principal total par an pour les années trente-et-un (31) à quarante (40).
3. Le Prêt B est accordé à des conditions mixtes, et assorti d'un taux d'intérêt sur le montant principal restant dû et à des frais de service tels que déterminés par le Fonds à la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds. Le taux d'intérêt et la commission de service déterminé seront fixés pour le cycle de vie de l'emprunt et payables semestriellement dans la monnaie de paiement du service de l'emprunt, et auront une échéance de vingt-cinq (25) ans, y compris un différé d'amortissement de cinq (5) ans à compter de la date d'approbation de l'emprunt par le Conseil d'administration du Fonds.
4. Le Prêt C est accordé à des conditions ordinaires, et est assorti d'un taux d'intérêt sur le montant de l'encours en principal égal au taux d'intérêt de référence du FIDA, y compris une marge variable, payable semestriellement dans la monnaie de paiement du service du prêt, et assorti d'un délai de remboursement de 22 ans, y compris un différé d'amortissement de 7 ans, à compter de la date à laquelle le Fonds a déterminé que toutes les conditions générales préalables au retrait ont été remplies.
5. La monnaie de paiement au titre du service du prêt est le euro (EUR).
6. L'exercice financier débute le 1er janvier.
7. Le remboursement du principal et le paiement de la commission de service et des intérêts des prêts sont exigibles le 15 avril et le 15 octobre.
8. Il y aura un compte désigné en XOF, pour l'utilisation exclusive du Projet ouvert dans une banque commerciale réputée au Sénégal. L'Emprunteur doit informer le Fonds des fonctionnaires autorisés à exploiter le compte désigné.
9. Il y aura un compte d'opération en XOF au profit du Projet dans une banque commerciale réputée au Sénégal.

10. L'Emprunteur fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de trois millions neuf cent vingt- cinq mille euro (EUR 3 925 000) principalement sous forme de contribution en nature à travers la mise à disposition du foncier pour la construction des infrastructures de marchés et les fermes irriguées pour jeunes en incubation, et la contribution aux coûts opérationnels pour la gestion et la coordination du projet (les coutes relatives au fonctionnement et à l'entretien du bureau de l'unité de coordination et de gestion du projet et des bureaux des unités de coordination territoriale).

Section C

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage (MASAE), désigné comme ministère de tutelle par le gouvernement.

2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.

3. La date d'achèvement du Projet est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la date de clôture du financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification à l'Emprunteur.

4. Les marchés de biens, de travaux et de services seront passés conformément aux dispositions de la réglementation de l'Emprunteur en matière de passation de marchés, dans la mesure où ces dispositions sont compatibles avec les directives du FIDA pour la passation des marchés. Chaque Plan de travail et budget annuel (PTBA) comprendra un plan de passation des marchés où seront indiquées les procédures à suivre par l'Emprunteur afin de s'assurer de la compatibilité avec les directives du FIDA pour la passation des marchés. La documentation relative à la passation de marchés devra être archivée et, une fois le projet mis en place, téléchargée dans le système de passation de marchés en ligne (Online Procurement end to end system ; OPEN) du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera le financement et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent accord :

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec l'Emprunteur/Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
- b) Dans le cas où l'Emprunteur n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins 12 mois consécutives sans justification valable.

2. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires d'annulation du présent accord :

- a) Dans le cas où l'Emprunteur n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins 12 mois consécutifs sans justification, après les dix-huit (18) premiers mois suivant la date d'entrée en vigueur.

3. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:

- a) Le Comité national de pilotage (CP) et l'Unité de coordination et gestion du Projet (UGP) sont créés par décision administrative du Ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Élevage (MASAE);
- b) La non objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet ;
- c) L'ouverture du compte désigné, comme défini à la Section B paragraphe 8 du présent Accord.
- d) Un logiciel comptable acceptable au FIDA est en place et dûment paramétré; et
- e) La non-objection du FIDA sur le recrutement : i) du Coordinateur du Projet ; ii) du Chef des Opérations techniques ; et iii) du Responsable Administratif et Financier (RAF), comme défini à la section 9 Annexe 3 du présent Accord.

4. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour l'Emprunteur :

Ministre de l'économie, du plan et de la coopération
Ministère de l'économie, du plan et de la coopération
République du Sénégal
Ex école des Douanes Avenue Carde,
Rue René Ndiaye Dakar, Sénégal

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Copie à :

Ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de l'élevage

Directeur Pays du FIDA

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent Accord, [en date du _____]², a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour l'Emprunteur.

LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

"[Nom du Représentant autorisé]"
"[Titre du Représentant autorisé]"

² À conserver uniquement si l'Accord de Financement est signé par les deux parties à la même date et au même endroit.

Date: _____³

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

"[Nom du Représentant autorisé]"
"[Titre du Représentant autorisé]"

Date: _____

³ Dans le cas où l'Accord de Financement n'est pas signé au siège du FIDA

Annexe 1

Description du programme et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Les principaux groupes cibles sont (i) les agriculteurs familiaux pauvres ou vulnérables qui dépendent de la polyculture et du poly-élevage associés et (ii) les agris preneurs pauvres ou vulnérables des filières concernées, qui se livrent à des activités entrepreneuriales dans et autour des marchés territoriaux. Au sein de ces groupes cibles, les jeunes, les femmes et les personnes handicapées seront prioritaires. Les autres bénéficiaires directs comprennent (i) les membres des villages sélectionnés et usagers des marchés territoriaux ; (ii) les organisations de producteurs, les groupes de jeunes et les groupes de femmes impliqués dans les activités de production et post-production (par exemple, transformation, stockage, transport, commercialisation) ; (iii) les bénéficiaires des envois de fonds et les organisations de la diaspora ; (iv) les institutions publiques, tant territoriales que nationales, par le renforcement de leurs capacités, la production de connaissances, les échanges et le dialogue politique . Enfin, les bénéficiaires indirects comprendront les acteurs du secteur privé actifs sur les marchés territoriaux, y compris ceux qui s'engagent dans des alliances productives avec des organisations paysannes.

2. *Zone d'intervention du Projet.* : Le Projet pourra intervenir sur tout le territoire national, principalement dans les bassins et sous-bassins de production autour des marchés territoriaux dans les zones du Bassin Arachidier élargi et de Sud-Est du Sénégal..

3. *Finalité.* La finalité du Projet est de contribuer à l'amélioration de la souveraineté alimentaire du pays et de sa résilience aux chocs.

4. *Objectifs.* L'objectif du Projet est d'améliorer la production, la productivité, la durabilité et la résilience climatique de certaines chaînes de valeur et d'améliorer les revenus des producteurs agricoles vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes.

5. *Composantes.* Le Projet contient les composantes ci-après:

5.1. Composante 1 : Sécurisation et diversification de la base de production et amélioration de la productivité, durabilité, résilience climatique et nutrition : La composante 1 comprend trois sous-composantes :

5.1.1. Sous-composante 1.1 : Aménagement et gestion intégrée des eaux et des sols : Cette sous-composante soutiendra, au sein des villages dans les bassins de production retenus par région, l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement territoriaux pour l'adaptation au changement climatique.

5.1.2 Sous-composante 1.2 : Diversification, durabilité et résilience des productions agricoles : Cette sous-composante soutiendra la diversification et l'amélioration durable de la productivité des exploitations familiales en récupérant leur base productive tout en améliorant la fertilité des sols et en s'adaptant au changement climatique par une transition agroécologique sur les bassins de production alimentant les marchés territoriaux réhabilités.

5.1.3 Sous-composante 1.3 : Amélioration de la sécurité nutritionnelle familiale et appui à l'autonomisation des femmes : Cette sous-composante regroupe les aspects liés à l'inclusion sociale, notamment le genre, la nutrition, l'emploi des jeunes et l'inclusion des personnes handicapées. Ces activités seront adaptées aux besoins de chaque groupe cible et étroitement liées à la stratégie de ciblage et à l'approche de mise en œuvre du projet.

5.2 Composante 2 : Valorisation des produits et développement des marchés territoriaux : La composante 2 comprend deux sous-composantes :

5.2.1 Sous-composante 2.1 Accès aux marchés territoriaux : Cette sous-composante soutiendra la réhabilitation des infrastructures économiques (marchés, pistes) et toutes les activités nécessaires pour garantir la bonne utilisation et la maintenance des

infrastructures économiques, en veillant à ce que tous les utilisateurs soient impliqués dès la phase de conception des infrastructures, afin qu'ils puissent ensuite suivre le processus de réhabilitation et assurer sa maintenance.

5.2.2 Sous-composante 2.2 : Développement des services marchands connexes à la production agricole : Cette sous composante vise à assurer que les opérateurs économiques présents sur les marchés puissent bénéficier de l'amélioration des marchés territoriaux notamment au travers de projets économiques rémunérateurs, mais aussi qu'ils et soient en mesure de contribuer à leur gouvernance.

5.3 Composante 3 : Gestion et coordination du Projet et gestion des connaissances : Cette composante vise à soutenir : (i) La gestion et la coordination du Projet, tant au niveau national que local, y compris les activités de pilotage et techniques ; et (ii) Le suivi et l'évaluation et la gestion des connaissances, c'est-à-dire les activités visant à générer, collecter et diffuser des informations, des données, des expériences et des enseignements tirés du Projet.

Dispositions relatives à l'exécution

6. L'agent principal du Projet : Le projet sera confié au Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l'Elevage (MASAE), désigné comme ministère de tutelle par le gouvernement.

7. *Comité de pilotage.* Un comité de pilotage national supervisera et guidera la mise en œuvre du Projet. Il sera présidé par le MASAE et comprendra des représentants des principaux ministères concernés (économie, finances, collectivités territoriales, infrastructures, commerce, protection sociale, environnement, genre, jeunesse), des représentants des autorités locales, de la société civile organisée en milieu rural (dont les organisations paysannes et notamment deux représentants des collègues 'jeunes' et 'femmes') et du secteur privé. Les autres partenaires de mise en œuvre seront conviés en tant qu'observateurs. Le comité de pilotage se réunira deux fois par an et sera chargé de l'examen et de la validation (i) du Plan de travail et budget annuel (PTBA) ; (ii) des orientations stratégiques en regard des priorités politiques sectorielles nationales ; (iii) des recommandations des missions conjointes de supervision ; et (iv) des observations issues du dispositif de veille citoyenne rurale inclusive.

8. *Unité de coordination et gestion du Projet (UGP).* Une unité de coordination et de gestion du projet (UGP) intégrée au MASAE (au niveau du Secrétariat Général) aura la charge de la coordination et de la gestion quotidiennes du projet. L'UGP bénéficiera d'une autonomie de gestion technique, administrative, et fiduciaire pour la mise en œuvre du Projet. L'UGP sera composée d'une équipe mixte d'agents mises à disposition par le gouvernement et de spécialistes recrutés par appel à candidature sur base d'un cahier des charges. Elle sera sous la responsabilité d'un/e coordinateur/rice de Projet (agent de rang A désigné par le MASAE et dont le choix aura été validé par non-objection du FIDA et dont le renouvellement sera conditionné à des performances annuelles satisfaisantes). Le personnel ayant une responsabilité fiduciaire (le/la RAF, le/la Chef(e) Comptable, le/la Responsable de passations de marché et le/la Chef (e) des opérations) sera recruté sur une base compétitive.

9. *Coordination locale* : Des unités de coordination territoriales seront chargées de coordonner l'ingénierie territoriale et sociale dans la zone d'intervention du Projet.

10. *Partenaires stratégiques.* L'exécution des différentes activités du Projet sera mise en œuvre par des partenaires stratégiques et/ou des prestataires de services (cf. section 3.6 - partenariats stratégiques) contractée par l'unité de gestion et coordination du Projet selon le principe de faire-faire, c'est-à-dire par la signature des conventions de collaboration ou des contrats de gestion axée sur les résultats qui fournissent les termes techniques de référencement et de ciblage ainsi que les exigences de suivi et d'évaluation. Les

contractualisations/passations de marchés se feront dans le respect des conditions définies dans l' accord de financement.

11. Suivi et évaluation. Le dispositif de suivi évaluation sera bâti autour du cadre logique qui traduit la théorie du changement. Sous la responsabilité du responsable de suivi et évaluation, le projet mettra en place un dispositif de suivi et évaluation axé sur les résultats en lien avec les directives du FIDA et aligné sur le cadre de résultats de la stratégie de souveraineté alimentaire du Sénégal. Son rôle sera de fournir au moment adéquat des informations utiles pour un meilleur pilotage du projet et une gestion axée sur les résultats.

12. Gestion des connaissances. L'unité de coordination et de gestion du Projet élaborera une stratégie de gestion des savoirs et communication qui permettra de tirer profit des enseignements et des connaissances issues de la mise en œuvre des actions. L'objectif est d'améliorer la performance du projet en favorisant l'apprentissage, l'adaptation et la mise à l'échelle des bonnes pratiques

13. Manuel de mise en œuvre de Projet. L'Emprunteur devra préparer et adopter un manuel de mise en œuvre du Projet, dans une forme et un fond satisfaisants pour le FIDA, qui devra fournir sa non-objection, qui comprendra les dispositions sur les aspects suivants : (i) description détaillée des activités et des modalités de mise en œuvre, y compris éligibilité des investissements, phasage, stratégie de sortie, risques et mesures d'atténuation; (ii) dispositifs de ciblage et inclusion sociale ; (iii) gouvernance et dispositifs de mise en œuvre, y compris gestion et coordination, dispositifs de suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication, et partenariats stratégiques et de mise en œuvre ; (iv) procédures administratives et financières, y compris procédures de passation de marchés ; (v) termes de références du personnel ; et (vi) matrices d'évaluation des capacités des partenaires - parmi d'autres aspects.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Financement ainsi que le montant du prêt affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories :

Tous les montants sont en **EUR**.

Total	Montant alloué au titre du Prêt (PCPC) - Prêt A	Montant alloué au titre du Prêt (PCEC) - Prêt B	Montant alloué au titre du Prêt (MARE)- Prêt C	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
Travaux & Équipement et véhicules	11 000	2 919 000	36 063 000	100% TTC hors contributions FIC et OPEP
Biens et services	3 339 000	3 431 000	9 959 000	100% TTC hors contributions FIC, Gouvernement et OPEP
Dons et subventions	-	4 621 000	6 526 000	100% TTC hors contributions FIC, bénéficiaires, et OPEP
Salaires et couts de fonctionnement	2 157 000	210 000	5 568 000	100% TTC hors contributions FIC, Gouvernement et OPEP
Non alloué	612 000	1 242 000	6 457 000	
TOTAL	6 119 000	12 423 000	64 573 000	

2. Modalités de décaissement

a) Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de **EUR 790 000**. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit de l'Emprunteur de solliciter des retraits du compte du prêt du Fonds si l'Emprunteur n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. Dans les six mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. *Planification, suivi et évaluation.* L'Emprunteur veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.

3. Genre. L'Emprunteur veillera à ce qu'il soit préparé et budgétisé un plan d'action genre décrivant, entre autres, les activités budgétisées détaillées pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action.

4. *Sécurité du régime foncier.* L'Emprunteur veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

5. *Mesures anticorruption.* L'Emprunteur doit se conformer à politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

6. Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus. L'Emprunteur et les parties au Projet doivent s'assurer que le projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

7. Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements. L'Emprunteur doit s'assurer que :

- a) Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du projet sont affectés à l'Unité de Gestion du Projet (UGP) pour la mise en œuvre du Projet ;
- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet ; et
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet

8. Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (ICP). L'Emprunteur doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. L'Emprunteur doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés

dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. L'Emprunteur doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

9. Le personnel clé du Projet est : i) le Coordonnateur du Projet, ii) le Chef des Operations, et iii) le Responsable Administratif et Financier. Les autres composantes de l'unité de coordination et de gestion du projet comprennent : (i) un/e expert en agroécologie, changement climatique et environnement (Responsable composante 1) ; (ii) un/e expert en ingénierie sociale et organisations paysannes (Responsable composante 2) ; (iii) un/e expert aménagement et hydraulique agricole ; (iv) un/e expert en génie civil chargé des infrastructures ; (v) un/e responsable de suivi-évaluation ; (vi) un/e expert en finance rural ; (vii) un/e expert en ciblage, inclusion sociale et nutrition ; (viii) un/e expert en communication et gestion des savoirs ; (ix) un/e responsable de passation des marchés ; et (x) un/e comptable ; ainsi que des assistants et du personnel de soutien, comme indiqué dans le manuel de mise en œuvre.

Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de coordination et gestion du Projet (UGP), sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sera détaché auprès de l'Unité de coordination et gestion du Projet (UGP) s'il s'agit de fonctionnaires ou recruté dans le cadre d'un contrat de consultant selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement du personnel clé du Projet est soumis à l'examen préalable du FIDA [tout comme le licenciement du personnel clé du Projet]. Le Personnel Clé de Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumise à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du PESEC 2021 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

II. Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique (PESEC) – Dispositions PESEC

1. Le Projet présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques substantiels, l'Emprunteur devra procéder à la mise en œuvre du projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans le Cadre de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique (CGESC), le Plan de Gestion Environnementale, Sociale et Climatique (PGESC), le diagnostic territorial participatif et inclusif conforme aux principes de Consentement Préalable donné Librement et en Connaissance de Cause (CPLCC), le Cadre d'Action abrégé pour la Réinstallation (CAR abrégé), ci-après désignés par les "Plans de gestion", pris conformément aux exigences du SECAP telles régulièrement mises à jour par le Fonds.

L'Emprunteur est invité à modifier ou amender, et mettre à jour les plans de gestion, et en particulier le PGESC afin de tenir compte de l'évolution du contexte du projet et d'assurer une mise en œuvre effective des plans de gestion déclinés dans les PTBA successifs. Toute modification des Plans de Gestion doit respecter les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale du projet et sera préalablement soumise à l'accord écrit du Fonds.

2. L'Emprunteur doit faire en sorte que l'Agent principal du Projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, sans que toutes les personnes impactées négativement par le projet n'aient

été indemnisées et/ou réinstallées conformément au CAR abrégée et au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

3. L'Emprunteur portera le Projet, ainsi que les plans de gestion pertinents, à la connaissance des parties prenantes sous une forme et dans une ou des langues compréhensibles par toutes les parties prenantes et dans chacun des territoires de mise en œuvre du projet. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique aux communautés (par exemple culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

4. L'Emprunteur s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet s'assure que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs, se conforment aux normes, mesures et exigences énoncées dans le l'édition 2021 du PESEC et les Plans de gestion, à tout moment dans l'exécution du Projet.

5. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (incident ESSS tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou concernant les populations adjacentes pendant la mise en œuvre du projet du FIDA, qui :

- (i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel ;
- (ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias ; ou
- (iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, l'Emprunteur devra :

- Informer rapidement le FIDA ;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents ;
- Consulter les parties prenantes par le projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts ;
- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP ; et
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du projet conformément aux exigences du SECAP ;
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives aux plans de gestion, conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESSS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du prêt ou des activités de l'Emprunteur. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature : (i) environnementale, (ii) professionnelle, ou (iii) de santé et de sécurité publiques, ou (iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à l'Emprunteur (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du projet/programme ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités

chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui (i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important ; ou (ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures ou (iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels ; ou (iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

6. L'Emprunteur s'assure ou fait en sorte que l'Agent Principal du Projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans l'édition 2021 du SECAP ainsi que dans le PGESC et les Plans de Gestion sont respectés.

7. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, l'Emprunteur doit fournir au Fonds :

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans l'édition 2021 du PESEC, le PGCSE et les plans de Gestion sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds ;
- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du projet et proposer des mesures correctives. L'Emprunteur divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports ; et
- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans l'édition 2021 du PESEC et les plans de Gestion, rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

8. En cas de contradiction/conflict entre les Plans de Gestion et l'Accord de Financement, l'Accord de Financement prévaudra.

Logical framework

Results Hierarchy	Indicators	Baseline	Mid-Term	End Target
Outreach SFSP	1 Persons receiving services promoted or supported by the project			
	Males - Males	0	160000	400000
	Females - Females	0	160000	400000
	Young - Young people	0	160000	400000
	Total number of persons receiving services - Number of people	0	320000	800000
	Male - Percentage (%)	0	50	50
	Female - Percentage (%)	0	50	50
	Young - Percentage (%)	0	50	50
	Persons with disabilities - Number	0	16000	40000
	1.b Estimated corresponding total number of households members			
	Household members - Number of people	0	1920000	2400000
	1.a Corresponding number of households reached			
	Women-headed households - Households	0	16000	20000
	Non-women-headed households - Households	0	144000	180000
Households - Households	0	160000	200000	
Project Goal Contribute to improving the country's food sovereignty and resilience to shocks	Improve the national contribution to intra-Community trade in agricultural products in the sectors concerned ***			
	Import of agricultural products - Rates - Percentage (%)			-10
	Export of agricultural products - Rates - Percentage (%)			10
	Policy dialogue on food sovereignty (SAS)			
	Knowledge products relevant to SAS policy dialogue - Platforms		10	25
Development Objective Improve production, productivity, and climate resilience of value chains selected to meet market food demands, at affordable and remunerative prices that improve producers' incomes	SF.2.1 Households satisfied with project-supported services			
	Household members - Number of people	0	576000	1920000
	Women-headed households - Households	0	4800	16000
	Households (%) - Percentage (%)	0	30	80
	Households (number) - Households		48000	160000
	1.2.8 Women reporting minimum dietary diversity (MDDW)			
	Women (%) - Percentage (%)		20	80
	Women (number) - Females		13481	19200
	Households (%) - Percentage (%)		20	80
	Households (number) - Households		2000	64000
	Household members - Number of people		24000	768000
	Women-headed households - Households		200	6400
	IE.2.1 Individuals demonstrating an improvement in empowerment			
	Young - Percentage (%)	0	50	50
	Young - Young people	0	48000	320000
	Total persons - Percentage (%)	0	30	80
	Total persons - Number of people	0	96000	640000
	Females - Percentage (%)	0	50	50
	Females - Females	0	48000	320000
	Males - Percentage (%)	0	50	50
	Males - Males	0	48000	320000
	Persons with disabilities - Number	0	4800	32000
	Persons with disabilities - Percentage (%)	0	5	5

Outcome 1 - Diversified agricultural production increased by improving climate resilience and nutrition of rural households	1.2.4 Households reporting an increase in production			
	Total number of household members - Number of people		20736	207360
	Households - Percentage (%)		20	80
	Women-headed households - Households		173	1728
	Households - Households		1728	17280
	3.2.2 Households reporting adoption of environmentally sustainable and climate-resilient technologies and practices			
	Total number of household members - Number of people		20736	155520
	Households - Percentage (%)		20	60
	Women-headed households - Households		173	1296
	Households - Households		1728	12960
	1.2.9 Households with improved nutrition Knowledge Attitudes and Practices (KAP)			
	Women-headed households - Households	0	1000	8000
	Households (number) - Households	0	10000	80000
	Households (%) - Percentage (%)	0	20	80
	Household members - Number of people	0	120000	960000
	2.2.2 Supported rural enterprises reporting an increase in profit			
	Number of enterprises - Enterprises	0	55	402
	Percentage of enterprises - Percentage (%)	0	5	20
	2.2.1 Persons with new jobs/employment opportunities			
	Males - Males		1659	3015
	Females - Females		1659	3015
	Young - Young people		1659	3015
	Total number of persons with new jobs/employment opportunities - Number of people		3318	6030
	Persons with disabilities - Number		166	302
	SF.2.2 Households reporting they can influence decision-making of local authorities and project-supported service providers			
	Household members - Number of people	0	10368	64800
	Women-headed households - Households	0	86	540
	Households (%) - Percentage (%)		40	100
	Households (number) - Households	0	864	5400
	Outcome C2: Agricultural products are valued and supply territorial/national markets with the involvement of the cooperative and market sectors	2.2.6 Households reporting improved physical access to markets, processing and storage facilities		
Households reporting improved physical access to markets - Percentage (%)			10	60
Size of households - Number of people			240000	1440000
Women-headed households - Households			2000	12000
Households reporting improved physical access to processing facilities - Percentage (%)			5	25
Size of households - Number of people			12000	360000
Women-headed households - Households			100	3000
Households reporting improved physical access to storage facilities - Percentage (%)			10	50
Size of households - Number of people			24000	720000
Women-headed households - Households			200	6000
Households reporting improved physical access to markets - Households			20000	120000
Households reporting improved physical access to processing facilities - Households			1000	30000
Households reporting improved physical access to storage facilities - Households			2000	60000
Increase in the volume marketed of agricultural products in territorial markets***				
Increase in the volume marketed of agricultural products in territorial markets - Percentage (%)			5	30

Integrated project risk matrix

Risk categories and subcategories	Inherent	Residual
Country context	Substantial	Substantial
Political commitment	Moderate	Moderate
<p>Risk: The new President who was elected by a large popular support, has nominated a proactive development-oriented government with a strong commitment of the new leadership at the head of the Ministry of Agriculture, Food Sovereignty and Livestock (MASAE) that confirmed (i) that Food Sovereignty is a top priority in the agenda of his Ministry, and (ii) his renewed interest in the PASS operation. Minister in charge of agriculture to support food sovereignty is also in charge of enhancing the role of farmers organisations through the development of cooperatives. The contributions of the Ministry during design showed their ownership and high expectations for delivery.</p>		
<p>Mitigations: As the collaboration between IFAD country team and the new leadership at the MASAE is starting, the IFAD country team will establish some regular lines of exchanges to discuss with Government of Senegal (GoS) on the PASS design process and also more broadly on the IFAD-GoS overall partnership and the specific areas where IFAD support can be instrumental. This has already started in the area of support to farmers' organizations / cooperatives where MASAE has already engaged with IFAD.</p>		
Governance	Substantial	Substantial
<p>Risk: In 2022, Senegal has a moderate level of corruption risk, with a corruption perception index of 43 points according to Transparency International (down 10 points compared to 2021), placing it in 72nd position out of 180 countries (compared to 67th position in 2018). According to the World Bank's Country Policy and Institutional Assessment (CPIA) 2021, Senegal is considered a good reformer, scoring 3.7 (unchanged from the previous year), well above the regional score of 3.0. However, there are gaps in structural policies, particularly in the financial sector, rated 3.</p>		
<p>Mitigations: In collaboration with the implementing agencies, the project will undertake various critical studies and proceed with the competitive recruitment of key personnel essential, either from within the Ministry or from the market to establish the effective Project Management Unit (PMU) before the effective date of project inception. The programme will leverage other ongoing IFAD projects to address risks associated with governance issues and potential misappropriation of funds.</p>		
Macroeconomic	Substantial	Substantial
<p>Risk: The protracted conflict in Ukraine could lead to inflationary pressures, undermine Senegal's fiscal space, and restrict access to public services, leading to discontent. Senegal is also affected by insecurity in the subregion, increased social and geopolitical tensions, as well as tighter financing conditions at the international and regional levels. At the project levels, prices fluctuations on the territorial markets may discourage producers to increase their production beyond their needs. Agricultural inputs prices may increase and affect the productivity of the family farms ;</p>		
<p>Mitigations: The project activities are in line with the Senegalese government's National Food Sovereignty Strategy, which aims to encourage local production and</p>		

regional trade to reduce the agricultural sector's dependence on external economic fluctuations. In addition, the project provides economic incentives, such as matching grants, to producers to encourage them to adopt agroecological and climate-resilient practices, thereby reducing their dependence on chemical inputs whose prices can be highly volatile. The PASS encourages the production of traditional dry cereals whose demand remains high whatever the trends of international cereal markets ; short circuits outlets will also be supported to promote a basket of outlets less depending on a single value chain potentially impacted by macroeconomic context.		
Fragility and security	Substantial	Substantial
Risk: Senegal, although not directly in a war situation, shares its borders with Mali in its eastern regions. The country hosts refugee camps and populations fleeing Mali, whose economic vulnerability is accentuated by the impact of the war in Ukraine. The good management of Senegal's recent elections confirmed the independence and robustness of the country's electoral management and judicial bodies.		
Mitigations: At the project level, no specific mitigation measures are currently being considered. The programme will adopt a robust targeting strategy designed to strengthen the livelihoods of the most disadvantaged rural groups, including smallholder farmers, poor households, unemployed youth, women and female-headed households, with the aim of maintaining community unity. Alignment of the new Governments' orientations with PASS' objectives to reach out more directly the smallholder farmers with agricultural subsidies will more probably strengthen the social cohesion in the communities		
Sector strategies and policies	Moderate	Moderate
Policy alignment	Low	Low
Risk: As mentioned in the Background section, the operation is fully aligned with the PES, following the Dakar 2 Summit held in January 2023, on the 'Pact' on Food Sovereignty and Resilience including a plan for priority investments to increase food production and achieve food sovereignty over the next five years (2024-2028) and confirmed by the new government who took over after recent presidential elections.		
Mitigations: The PASS will build on implemented activities to draw lessons and produce policy notes to feed the ministry's policy on food sovereignty.		
Policy development & implementation	Moderate	Moderate
Risk: The risk related to sectoral strategies and policies relates to the implementation of key reforms to support food sovereignty as the promotion of agricultural cooperatives, access to irrigating farming for youth, and the promotion of dry cereals farming as a substitution to cereal importation. With the new Government,, there is appetite at a high level to develop these reforms and policies, that is also reflected in the civil society organizations and other public and private actors to be active in proposing contributions and reflexions.		
Mitigations: Continued support to these key elements of the programme as part of the policy dialogue between IFAD and the Government of Senegal will help mitigate this risk. IFAD will proactively follow up on several areas where PASS (and other on-going IFAD funded initiatives) can support GoS policy reform processes; as for PASS some key topics were pre-identified during the design: access to land; the agro-ecological transition of family farms; role		

of FOs to connect local production to local/national public purchase of food; cross-border trade in agricultural products within the framework of ECOWAS, etc.		
Environment and climate context	Substantial	Substantial
Project vulnerability to environmental conditions	Substantial	Substantial
<p>Risk(s): The project area is characterized by rather fragile ecosystems: degraded forest and plant cover, associated to biodiversity loss; salinisation and acidification of the land, especially Saloum and Middle Casamance; recurrent bush fires in agro-sylvopastoral areas causing significant damage to wildlife habitats, ecosystem services and natural resources; low water availability for various ecosystem uses.</p> <p>All these combined factors can affect the project and mainly its component 1 orient to production of agricultural goods. As a spillover effect, low production can also affect component 2 dedicated to agricultural market which could not have sufficient production to sell.</p>		
<p>Mitigations:</p> <p>Component 1 has been designed to adopt at local level, an integrated approach of water and soil management based on community approach, setting local rules for long terms natural resources management. A specific focus is put on water resources mobilisation for irrigation with a specific attention to community management of the resource and infrastructure and smart irrigation practices. The subcomponent dedicated to support for the transition and sustainable intensification of family farms will help farmers in adopting more resilience practices. In particular, activities linked to seed sovereignty will contribute to access to traditional cereals adapted to local conditions and to the dissemination of their use.</p>		
Project vulnerability to climate change impacts	Substantial	Substantial
<p>Risk:</p> <p>Analysis of the current climatic context in Senegal, and specifically in the PASS-Senegal eco-geographical zones, is marked by a clear deterioration in climatic parameters as a result of the negative effects of climate change. Senegal's ND-GAIN index for 2023 is 41.5, placing the country 137th in the World. Senegal ranks as the 37th most vulnerable country and the 126th least prepared to face the challenges of climate change. This indicates that Senegal has great urgency to act on climate change, but limited capacity to adapt and implement solutions.</p> <p>These scores also show the need for investment and innovation to improve Senegal's climate resilience, while highlighting critical areas requiring priority attention.</p> <p>With their focus on agriculture, PASS activities are highly sensitive to the effects of climate change. Market facilities and rural feeder roads may also be affected by higher temperatures (storage and market conditions) and more intense rainfall (rural road).</p>		
<p>Mitigations:</p> <p>The aim of the project is to strengthen the resilience of family farmers and ecosystems and to support adaptation options (water access and irrigation, agroecological practices, agroecosystem restoration and management, selection of traditional cereals and seed adapted to climate).</p> <p>Feeder roads and market facilities will be designed according to the weather conditions forecast for the next 10/20 years.</p>		
Project scope	Moderate	Moderate
Project relevance	Moderate	Moderate
<p>Risk:</p> <p>In 2023, Senegal approved a national cross-sectoral food sovereignty strategy whose overall objective is to improve the country's food self-sufficiency, and thus reduce the country's dependence on food imports and</p>		

<p>improve its resilience to various shocks. The objective of the strategy is to ensure sustainable food and nutrition security for the Senegalese population, to develop better resilience in the face of various hazards, and to boost economic and social development by 2035. The approach of the strategy is to develop a food and nutrition policy for sufficient quality production, so as to avoid recourse to food imports as much as possible. This production must be accessible to the population and conform to economic, social and cultural standards while respecting the environment.</p> <p>The PASS aligns with the National Food Sovereignty Strategy. The potential risk identified is in the technical itineraries and the approach (e.g. agroecological approach) for the promotion of this food sovereignty which may vary according to the teams in the ministry.</p>		
<p>Mitigations: Work carried out before and during the design of the project aims to properly identify and document the benefits as well as comparisons of agroecological technical itineraries and conventional agriculture. This will be done through the pilot work of the EFA+ Economic and Financial Analysis, which will present and analyse investment options. In addition, backstopping work will also be carried out on cases identified by the various technical partners in Senegal, which could provide additional technical information.</p>		
Technical soundness	Moderate	Moderate
<p>Risk: Technical risk can be linked to (i) multi-area facilitation and approach in the territories, linked to agroecological transition support that is not only focusing on one crop or activity, but on agricultural diversification and integration of landscape and natural resource management in agricultural development; (ii) new approach of social facilitation around market infrastructure prior to civil works is accepted in principle but needs to be well rolled out during implementation;</p>		
<p>Mitigations: Mitigation measures will include (i) several preliminary studies undertaken with use of the PMI managed FARM P3 facility and FIPS resources to inform the technical start-up of the PASS ; (ii) identification of technically qualified implementing partners during the design that will be strategic partners for implementation of quality activities; (iii) similar type of IFAD funded projects in WCA region with territorial market approach will help PASS by feeding lessons learned; (iv) adapted coordination mechanisms facilitated by the fact that the PMU is set within the Ministry and led by a High level public servant (Director level). It is also to be noted that a real demand of the actors met during the design on the need to upgrade and strengthen the territorial markets (backed also with existing experiences from farmers' organizations or local communes) is confirming the technical overall soundness and relevance of the PASS. Finally, a robust strategy for stakeholder engagement and close collaboration with other relevant ministries and development actors will also be put in place.</p>		
Institutional capacity for implementation and sustainability	Substantial	Substantial
Implementation arrangements	Substantial	Substantial
<p>Risk: Although the client has some capacity and experience in managing IFAD-funded projects, weaknesses remain in the areas of financial management (FM) and procurement management (PM) as well as the lack of coherence between AWPB and implemented activities. In particular, the lack of clear accountability, defined responsibilities and delegation of authority for public procurement decisions is a significant risk. The different levels of management that are still under discussion can lead to delays. .</p>		
Mitigations:		

<p>A strong, experienced team that is aware of these multi-layered management risks in advance will be integrated into the project. The requirements for the implementation of adequate fiduciary arrangements has been defined during the preparation of the project. This will include the adoption of a financial, accounting, disbursement and procurement manual, the externalisation of the accounting system in line with IFAD's financial management requirements, the conduct of annual internal and external financial audits, the recruitment of competent fiduciary staff, and capacity building through customized training and supervision.</p>		
<p>M&E arrangements</p>	<p>Moderate</p>	<p>Moderate</p>
<p>Risk: The implementation of past projects have delivered a set of lessons with regard to M&E, in particular the risk for the PMU M&E system to be fully disconnected to public M&E systems and also to implementing partners' M&E processes and initiatives that could be strategically supported to inform public policies' orientations.</p>		
<p>Mitigations: Lessons learned from other projects have guided the design of PASS in a number of ways. The PASS monitoring and evaluation (M&E) system will include both IFAD's core results indicators and project-specific outcome indicators. The PMU will have dedicated M&E staff responsible for developing a robust and easy-to-update system aligned with IFAD's Business Results Management System (ORMS). Baseline studies will be carried out at the design stage to collect sex-disaggregated data on project indicators, thus ensuring the continuous collection of disaggregated data during implementation. Integration of key partners' own M&E systems and tools will be a key value added of the PASS in order to strengthen existing processes pursuing the same objective as PASS (for example the "Observatory of Family farm" that is the internal tool developed by FONGs to monitor and support family farmers and local FOs in line with their food and nutritional security level). The PMU, fully integrated in MASAE, will directly contribute to strengthen the capacities of the ministry staff to ensure a continuity of the service delivery and instil new dynamics in the institutionalisation of the monitoring and evaluation processes of the food sovereignty strategy incorporating PASS outcomes. With regard to the financial management of the project - budgeting, cash flows, internal controls, accounting, financial reporting – will be externalised to accounting firm competitively recruited a digitalised system will be set up to import financial reports in order to allow the on-time production of physical and financial monitoring dashboards, for external audit and procurement, appropriate arrangements will be put in place in accordance with best practices and lessons learned.</p>		
<p>Procurement</p>	<p>Substantial</p>	<p>Substantial</p>
<p>Legal and regulatory framework</p>	<p>Substantial</p>	<p>Substantial</p>
<p>Risk: L'évaluation globale des résultats consolidés pour le pilier 1 donne un résultat global situé à un niveau substantiel Il existe une Loi portant code de marchés publics et délégations de service public et des textes réglementaires relatifs aux marchés publics. Il s'agit entre autres du Décret portant organisation et fonctionnement de la Direction Générale des Marchés Publics, le Décret portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, etc. Ces réglementations sont dépassées par rapport aux exigences du FIDA (PESEC, etc.).</p>		
<p>Mitigations:</p>		

<p>Mettre en œuvre toutes les recommandations ci-dessus afin de circonscrire les risques et améliorer le niveau global par rapport à la conformité. En particulier, les projets doivent respecter les obligations des directives du FIDA "Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets" dans ce domaine et utiliser les dispositions du Guide de passation des marchés du FIDA.</p> <p>o Le projet doit respecter les obligations des directives du FIDA "Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets" dans ce domaine et utiliser les dispositions du Guide de passation des marchés du FIDA.</p> <p>o S'assurer qu'au niveau du projet le public a accès aux informations relatives à la passation des marchés initiée à son niveau. Par exemple, en publiant sur le web site du projet (Publication d'un avis général de passation des marchés, publication systématique des avis d'appel d'offres par les canaux appropriés et une publication des résultats par les mêmes canaux)</p>		
Accountability and transparency	Substantial	Substantial
<p>Risk: L'évaluation globale des résultats consolidés du pilier 2 est évalué à Substantiel. Les articles 56 et 87 disposent des conditions de publication des opportunités de marchés et des avis d'attribution sur le Portail officiel des marchés publics et dans au moins un journal quotidien de grande diffusion. La pratique de publication des informations dans les médias de large diffusion (support papier et/ou électronique) est respectée dans une large mesure par les autorités contractantes. Le critère (b) est satisfait. Le Portail des Marchés publics du Sénégal (www.marchespublics.sn), dont l'accès est libre fournit des informations actualisées sur les marchés publics.</p>		
<p>Mitigations: Mettre en œuvre l'ensemble des recommandations ci-dessus pour améliorer le niveau global de conformité par rapport au critère 2. Particulièrement, au niveau du projet, s'assurer de l'utilisation des instruments du FIDA (politique pour la lutte contre la corruption, etc.) pour atténuer ce risque au niveau du projet.</p>		
A.3 Accountability, Integrity and Transparency of the Public Procurement System	Substantial	Substantial
<p>Risk: L'évaluation globale des résultats consolidés pour le pilier 3 est à un niveau substantiel</p>		
<p>Mitigations: Mettre en œuvre l'intégralité des recommandations ci-dessous pour améliorer le niveau global du critère 3.</p>		
A.4 Public Procurement Operations and Market Practices.	Substantial	Substantial
<p>Risk: L'évaluation globale des résultats consolidés pour le pilier 4 donne un niveau substantiel. Niveau de perception de corruption élevé dû aux interventions encore limitées des différentes institutions en charge de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption et entraînant l'augmentation des pratiques non- conformes aux règles de l'art.</p>		
<p>Mitigations: Mettre en œuvre toutes les recommandations ci-dessus pour améliorer le critère 4. Au niveau du projet, s'assurer de l'utilisation des instruments du FIDA (politique pour la lutte contre la corruption, etc.) pour atténuer ce risque au niveau du projet. Réaliser des campagnes de sensibilisation et de formation sur la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations pour tous les acteurs concernés par la PM (Equipe du projet, Administration, Partenaires, Prestataires, etc.) Mettre au niveau des contrats du personnel du projet des clauses spécifiques en cas de manquement sur l'éthique.</p>		

S'assurer que tous les documents utilisés sur la passation de marchés contiennent des clauses très claires sur la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations		
B.1 Assessment of Project Complexity	Moderate	Moderate
Risk: La zone d'intervention du Projet couvre partiellement les régions du bassin arachidier élargi au Sénégal oriental et à la Haute Casamance (couvrant partiellement les régions de Diourbel, Fatick, Kaolack, Kafrine, Kedougou, Kolda, Louga, Matam, Sediou, Tambacounda). Le projet ne présente pas de complexité particulière.		
Mitigations: S'assurer de la prise en compte des expériences des partenaires dans la mise en œuvre		
B.2 Assessment of Implementing Agency Capacity	Moderate	Moderate
Risk: L'évaluation globale du critère est modérée. Les principaux risques relevés concernent la gestion des contrats. Cet aspect devrait bien être détaillé dans le Manuel du Projet.		
Mitigations: Mettre en œuvre les ajustements proposés. Prendre en compte la gestion détaillée des contrats dans le Manuel du Projet.		
Project Procurement Overall	Substantial	Substantial
Risk: L'équipe du projet n'est pas encore mise en place. Le recrutement du personnel en charge de la passation des marchés dans le respect des qualifications requises et la prise en charge par le Manuel du projet des procédures préalablement identifiées comme à risque, peuvent contribuer à atténuer le risque attaché à la Partie B. Le risque concernant le critère 2 est évalué comme modéré. Les dispositions seront prises pour s'assurer de capacités adéquates du personnel à recruter. Compte tenu de l'expérience des projets en cours et de la pratique des autorités contractantes, la gestion des contrats et la conservation des dossiers connaissent souvent des insuffisances.		
Mitigations: Le système sénégalais de passation des marchés est conforme aux directives de l'UEMOA et substantiellement conforme aux normes internationales. À l'instar des projets FIDA en cours, la réglementation nationale qui est conforme aux Directives du FIDA sera appliquée pour les acquisitions du projet. Les procédures de contestations et de recours sont également conformes aux bonnes pratiques internationalement reconnues. Mettre en œuvre les recommandations, notamment en prévoyant dans le Manuel des dispositions claires pour la gestion des contrats et la conservation des dossiers de marchés.		
Financial management	Substantial	Substantial
Organization and staffing	Substantial	Substantial
Risk: Les anciennes équipes des projets au Sénégal n'ont pas fait preuve d'autonomie et indépendance de gestion. Le recrutement du RAF sur un projet antérieur n'a pas obtenu l'ANO de FIDA.		
Mitigations:		

Recrutement transparent et sur base compétitive du personnel clé du projet. Processus d'évaluation annuel formel avant l'ANO de FIDA pour l'extension du contrat de travail.		
Budgeting	Substantial	Substantial
Risk: Le suivi budgétaire par les Partenaires d'Implémentation est difficile a cause des compétences technique disponibles dans leurs équipes.		
Mitigations: Le sujet sera adresse au moment de l'atelier de démarrage et a chaque mission de supervision.		
Funds flow/disbursement arrangements	Substantial	Substantial
Risk: Le financement par des multiples bailleurs des fonds complexifie le suivie, les écritures comptables et les rapports financières. L'utilisation des payement direct n'est plus acceptable au FIDA.		
Mitigations: Paramétrage exacte et complet du système de gestion comptable. Suppression de la méthode de payement direct de la Lettre a l'Emprunteur et du Manuel des Procédures.		
Internal controls	Substantial	Substantial
Risk: L'auditeur interne n'as pas fait preuve d'Independence et les rapports d'audit interne ont été insatisfaisantes. Les anciennes équipes des projets au Sénégal n'ont pas fait preuve d'indépendance et d'autonomie de gestion.		
Mitigations: La sélection d'un nouvel auditeur interne sur la base des TDR non-objectées par FIDA. Le sujet sera adresse au moment de l'atelier de démarrage et a chaque mission de supervision.		
Accounting and financial reporting	Substantial	Substantial
Risk: Les projets ont eu des difficultés significatives dans la préparation des IFR et des états financiers annuelles acceptables au FIDA. Le besoin d'un logiciel de gestion comptable moderne et permettant la saisie en ligne à distance. La différence de traitement comptable qui génère des différences entre SYSCOHADA et IFRS dans le compte de résultat et le Bilan.		
Mitigations: Le paramétrage immédiat du système de gestion comptable pour la production automatique des rapports financières annuelles et intérimaires (IFR). L'achat et le paramétrage d'un logiciel de gestion comptable.		
External audit	Substantial	Substantial
Risk : Sur un projet antérieur au Sénégal, les TDR d 'audit externe ont été modifié après l'ANO du FIDA et le rapport d'audit externe as été rejeté. Des rapports d 'audit précédents ont été rejeté par FIDA pour des erreurs matérielles d'éligibilité des dépenses.		
Mitigations : La Cellule d'Appui aux Projets (CAP) du Ministère de l'économie, du Plan et de la Coopération (MEPC) aura un rôle limité au processus de sélection des auditeurs et à la signature des contrats mais n'interviendra pas dans la distribution des rapports financières et d'audit vers FIDA et les autres co-financeurs du projet.		

Les montants déclarés inéligibles doivent être remboursés et les états financiers doivent être corrigés.		
Environment, social and climate impact	Substantial	Substantial
Biodiversity conservation	Low	Low
<p>Risk: Among the activities supported by the project that may affect the conservation of biodiversity and the sustainable management of natural resources are productive development. In the Casamance regions, agricultural activities on the edge of forested areas could occur from time to time, albeit with a minor impact, as component 1 of the project specifically aims to support the agro-ecological transition and the sustainable management of natural resources (in particular by helping rural communities with participatory planning and the implementation of sustainable development and management practices for natural resources on land used in common in village territories). In addition, the project will generate contracts whose main suppliers will mobilise materials from natural resources: sand and gravel for the renovation of markets and rural tracks.</p>		
<p>Mitigations: The agroecological approach proposed by the project has traditionally integrated biodiversity enhancement as a means of ensuring the diversity and resilience of agroecosystems both environmentally and economically. Component 1 activities provide an opportunity to integrate/transverse the sustainable use of biodiversity and by enhancing plant and animal varieties that are already adapted to the social and environmental conditions of the regions. To promote the sustainable management of natural resources, the Environmental and Social Management Framework provides guidance on risk assessment, the hierarchy of mitigation measures, and precautionary principles in the design and implementation of these activities that may have unintended negative consequences on the ecological functions of habitats and the biodiversity they support. Subsequently, the ESAs that will be prepared during the implementation phase will include mitigation measures to ensure that project activities do not alter or cause the destruction of any natural habitat</p>		
Resource efficiency and pollution prevention	Substantial	Substantial
<p>Risk: The PASS provides for the implementation of pilot projects for total water control in the form of an irrigated farm for young people in incubation (FIJI) of 100 ha for each of the nine regions where the project will be implemented. Five small market garden areas of 10 hectares will be also created in each of the nine regions. In addition, even if not promoted by PASS, the use of agrochemicals is common in rural areas. Livestock production (small ruminant and chicken) will be supported. Furthermore, infrastructure works (rehabilitation of markets and rural tracks) may generate occasional waste, and the markets themselves, in the course of their operations, will regularly generate organic and non-organic waste.</p>		
<p>Mitigations: Impact studies will be carried out before irrigated farms and market gardens are set up. A particular attention will be put on the sustainable use of the mobilised water resources with groundwater monitoring and user management committees. To mitigate the risk of use of agrochemicals by project beneficiaries on their properties in non-project-funded activities, it is recommended that beneficiaries and extension workers be trained in the appropriate use of these substances. Livestock production will be supported mainly to boost agricultural resilience with crop/livestock integration. The project will pay particular attention to waste management at different</p>		

levels (worksite and markets facilities). It will also apply appropriate selection of infrastructure sites, taking into account the proximity of water bodies, rural settlements and rural facilities. This approach aims to avoid water contamination, soil degradation, as well as social conflicts associated with inadequate waste management. Organic waste from markets will be recovered as much as possible to support soil quality of the surrounding rural areas.		
Cultural heritage	Low	Low
Risk: The project presents a very low risk of degradation of cultural heritage.		
Mitigations: Any accidental discovery of heritage elements on the sites during the works (which is not anticipated), would give rise to the execution of the national procedure after notification of the cultural heritage directorate and the local authorities.		
Indigenous peoples	Low	Low
Risk: The project will not work in areas with indigenous peoples		
Mitigations: No mitigation measures were identified as necessary		
Community health and safety	Moderate	Moderate
Risk: The growth of market activities may lead to increased flows of people with associated health risks such as HIV AIDS and other sexually contagious diseases. The rehabilitation of runways and markets and the construction of water catchment works may lead to the storage of small quantities of fuel oil. The influx of people during construction work, but above all at market places, generates employment and rural development opportunities that may indirectly lead to new pressures on women and risks of gender-based violence or sexual exploitation. The rehabilitation of rural tracks and the revitalisation of markets could generate an increase in traffic, the consequences of which will remain limited given the improvements to these infrastructures.		
Mitigations: The use of GALs+, which includes both men and women in household decision-making discussions, offers an opportunity to change knowledge, attitudes and practices within households with regard to gender equality, while simultaneously reinforcing positive changes with regard to nutrition and climate adaptation. In addition, women's voice and leadership in farmers' organisations will be strengthened, both in women-only groups and in mixed groups. The new market infrastructures will be covered by a ten-year guarantee to prevent the risk of poor workmanship. The recruitment of market surveillance and security staff is a prerequisite for the success of the commercial dynamics, in order to secure stocks at night. Placed under the responsibility of the local authorities, these staff will be local, unarmed and integrated into the population.		
Labour and working conditions	Moderate	Moderate
Risk: Sustainable intensification of agricultural production and local management of natural resources (component 1) may lead to an increase in the workload, particularly for women and young people. Child labour is prevalent in rural areas of Senegal, and while the project will not directly involve child labour there are nevertheless risks inherent in the context. Markets for agricultural produce (targeted by component 2) can be places where jobs are faced with difficult working conditions because they are		

poorly regarded (handling, cleaning and waste). Occupational risks can be significant (carrying loads, for example) as well as poor working conditions (pay below the minimum wage, excessive hours).		
<p>Mitigations:</p> <p>Promoting small-scale mechanization will reduce the workload of farmers, especially women. The mobilization and organization into cooperatives of young people involved in the collection and transport of agricultural products, as well as the facilitation of access to credit, will help these categories of beneficiaries to acquire improved means of transport (including bicycles and electric motorcycles) to work effectively, and clean cookstoves and drinking water access will also reduce women's labour burden, as well access to creches. GALS+ activities will aim to improve the balance of labour within households and tackle root causes of gender-based violence. Behaviour change communication material will be disseminated with respect to child labour, encouraging households to prioritise children's schooling and avoid hazardous and onerous working conditions.</p> <p>All contracts with contractors, suppliers and third parties funded by IFAD resources will include provisions prohibiting child labour and promoting decent working conditions.</p> <p>The PMU will set up a mechanism to supervise and monitor the actions set out in the agreement signed with IFAD, taking into account issues relating to working conditions.</p> <p>Through sensitisation on rights and the project's complaints and grievances mechanism, stakeholders or society at large will be able to submit anonymous complaints about abusive labour practices (e.g. forced labour or child labour), cases of gender-based violence, discriminatory working conditions, and unsafe or unhealthy working conditions, that will be addressed and resolved as set out in the Mechanism. The project will therefore improve working and employment conditions.</p>		
Physical and economic resettlement	Moderate	Moderate
<p>Risk:</p> <p>The project undertakes not to promote activities that result in the resettlement of smallholder farmers and the local population. The construction of infrastructure provided for by the project, such as water infrastructure and market rehabilitation, will be carried out on sites identified by the communities through highly participatory community development processes, accepted by the government, and in consultation with local authorities. The project will work to strengthen land tenure security, working through these same processes.</p>		
<p>Mitigations:</p> <p>With regard to the risks associated with land tenure and access to irrigated land, consultations involving the most vulnerable should be organised, including women and young people, in a conflict-sensitive manner, in full accordance with the requirements of FPIC (free, prior and informed consent) principles,.</p>		
Greenhouse gas emissions	Moderate	Moderate
<p>Risk:</p> <p>The project is not likely to result in significant greenhouse gas emissions. The growth of local agricultural markets will generate economic activity that emits larger quantities of greenhouse gases.</p>		
<p>Mitigations:</p> <p>The project is not likely to result in significant greenhouse gas emissions. The proposed natural resource restoration and conservation activities, support both adaptation and mitigation of emissions. The limited activities related to livestock will lead to avoid emissions compared to a without project scenario thanks to better animal feed and health. The improvement of market facilities will contribute to reduce useless emissions from trucks.</p>		

Storage facilities will be developed with alternative solutions for cooling systems. Investments supported by C1 and C2 will use renewable energy. The aim of the project is to strengthen food sovereignty and thus contribute to reducing the intensity of global food imports into Senegal.		
Vulnerability of target populations and ecosystems to climate variability and hazards	Substantial	Substantial
Risk: Most of the project implementation area exposes farmers to unfavorable soil conditions (low organic matter and subject to erosion and desertification processes) as well as restrictions on water availability (quality and quantity), which can affect the productive activities supported by the project. Some traditional practices such as clear-cutting, the use of fire to clear pastures, accentuate the negative effects of any environmental restrictions on project activities.		
Mitigations: To mitigate these risks, measures to adapt to environmental conditions will be implemented. These measures include the promotion of crop- livestock integration with species that are better adapted or resilient to climate shocks, the promotion of management practices that promote soil and water conservation, as well as the training of producers in the implementation and management of these agroecological systems. These project activities contribute to mitigating the residual environmental risk. Other measures: Strengthening climate change knowledge and skills and disseminate climate information services to smallholder farmers; Use of climate-resilient infrastructure (e.g. storage facilities).		
Stakeholders	Moderate	Moderate
Stakeholder engagement/coordination	Moderate	Moderate
Risk: At the government level, stakeholder risk is lower, as engagement and visibility will remain high. However, the private sector, in particular producer organizations, and the financial institutions, which are essential parts of value chain support activities, are underfunded and insufficiently supported. Stakeholders at the local level may have limited capacity to sustainably own technology and finance. Their irregular and unstructured organization can undermine effectiveness, even though they are expected to play an important role in formulating project design and implementation, and as policy disseminators. A number of civil society organisations represent different interests relevant to the project and were consulted during the design process to ensure buy-in and active participation of stakeholders. Another risk is that the land reform agenda could overshadow or hold investment hostage. Complex land tenure underpins all discussions about agriculture and the use of natural resources. As a result, conflicts over land use can spill over into the development of agricultural infrastructure or communal resources.		
Mitigations: The Ministry has coordinated the participation of stakeholders during the design and will do the same for the implementation of the project. During the design, a number of civil society organizations were consulted, as well as various secretariats of the Ministry and other ministries. At the community, POs and rural household levels, the project will implement a participatory process to define the details of activities that meet the needs and aspirations of the beneficiaries. The project will also establish continuous communication, awareness-raising and coordination with the different partners at all levels (local, regional and national) from the design phase of the project, and will encourage visibility activities with the aim of making known and clarifying doubts regarding the results of the project activities,		

both for the target groups and for the partners involved in the implementation. It is essential to promote awareness and participation of local communities, farmers and other key stakeholders in order to ensure buy-in and commitment to the proposed activities.		
Stakeholder grievances	Moderate	Moderate
<p>Risk:</p> <p>The execution of the project may give rise to complaints from various stakeholders involved in or affected by the project activities, which could jeopardize the continuity of the activities and the established schedule. There is a risk that the project will have ineffective redress procedures, leading to unaddressed grievances that jeopardise the achievement of the project's development objectives.</p>		
<p>Mitigations:</p> <p>The project will include a clear and effective grievance mechanism, in line with IFAD's guidance documents (Framework for Operational Stakeholder Feedback and IFAD Guidelines 2021 on Project Target Group Engagement, Feedback, and Grievance Redress) and based on the experience that is currently developed in the portfolio (PADAER2 is testing grievance mechanism piloted by the CNCR rural citizen engagement set up at village level. The procedure includes the mechanisms for expressing the complaint, the time limit for response, and the spheres of resolution. This mechanism must be easily accessible to the public and have a rapid resolution, ensuring that the complaints submitted are quickly analysed and that the situations are mutually accepted in a satisfactory manner by the parties involved. The project will also raise awareness among stakeholders of the complaint and grievance mechanisms available. It will also include this information in IFAD's missions, as well as in the training of technical assistance teams that will work with beneficiaries.</p>		